

GBA AUDIT ET FINANCE

Société Anonyme au capital de 150.000 euros
Siège Social : 10, rue du Docteur Finlay - 75015 PARIS
R.C.S. PARIS : B 342 775 137
SIRET : 342 775 137 000 25

87B-11665

Greffier du Tribunal de
Commerce de Paris
J. R.

- 4 AVR. 2007

31364

DE DÉPOT

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 5 FÉVRIER 2007

L'an deux mille sept, le 5 février à 17 heures, les actionnaires de la Société GBA AUDIT ET FINANCE, au capital de 150.000 euros divisé en 2.500 actions de 60 euros chacune, entièrement libérées, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social sur convocation qui leur a été faite par le Président Directeur Général suivant lettres adressées aux Actionnaires en date du 19 janvier 2007.

Les actionnaires signent la feuille de présence en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Guy BOURGADE en sa qualité de Président Directeur Général qui procède à la constitution du bureau.

Monsieur Xavier LECARON et Monsieur Gilles DECOOL, actionnaires, ont accepté les fonctions de scrutateurs.

Le Commissaire aux Comptes, Madame Isabelle ALEJANDRO, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

Le Président constate d'après la feuille de présence signée par les Actionnaires que la majorité des 2.500 actions comprenant le capital social sont présentes ou représentées.

L'assemblée réunissant ainsi plus du tiers du capital social est déclarée régulièrement constituée et peut valablement.

certifié conforme à l'original

GBA

Le Président dépose les documents suivants qui vont être soumis à l'Assemblée :

- le texte des résolutions.

Le Président fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux prescriptions des articles 123 et suivants du décret du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales et déclare que les documents et renseignements visés à l'article 135 dudit décret ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée ainsi que la liste des actionnaires.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- nomination d'un administrateur,
- questions diverses.

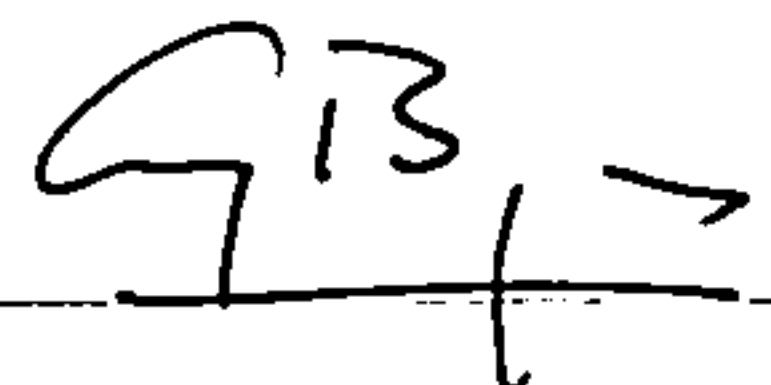
Le Président propose à l'Assemblée de nommer Monsieur Jean-Pierre VERGNE en qualité d'administrateur.

Après une discussion, personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité d'administrateur Monsieur Jean-Pierre VERGNE né le 7 avril 1952 à PARIS 14^{ème} arrondissement demeurant 5 rue des Feuillantines – 75005 PARIS pour une durée de 6 années soit jusqu'à l'Assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 30 septembre 2012.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



DEUXIEME RESOLUTION

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie certifiée conforme du présent procès-verbal de l'Assemblée pour l'accomplissement des formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée à dix sept heures trente.

De tout ce qui suit, il a été dressé le présent Procès-Verbal qui a été signé par les membres du bureau après lecture.

Le Président

Les Scrutateurs

Jean Pierre VERGNE

« Bon pour acceptation des fonctions d'administrateur »

Bon pour acceptation des fonctions d'administrateur.

